

*PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX*

*du 21 février 2025*

**Présents** : Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Isabelle HEURTIER, Jean-Marc HENROTTE, Philippe HERNANDEZ, Karine JEANTET-PROST, Anne MICHAMBLÉ Claude PERRIER-CORNET, Michaël PONCET, Pascale LOMBARD

**Secrétaire de séance** : Isabelle HEURTER

**Absents excusés** : Michaël PONCET  
Philippe HERNANDEZ avec pouvoir à Karine JEANTET-PROST

**Ouverture de la séance à 19h15**

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2025
- Approbation Comptes Financiers Uniques
  - Budget principal
  - Budget assainissement
  - Budget photovoltaïque
- Affectation des résultats
  - Budget principal
  - Budget assainissement
  - Budget photovoltaïque
- ADS
  - Convention de mise à disposition d'agents
  - Avenant pour mission de contrôles
- ONF : devis travaux parcellaires
- Assainissement
  - Evolution de la redevance et taxe
  - Autorisation de signature des conventions de tréfonds
- Salle paroissiale : modalités utilisation et tarifs
  
- Questions diverses :
  - Plan Communal de Sauvegarde
  - Défense Extérieure Contre l'Incendie
  - Dépose ligne Enedis
  - Point sur les commissions
  - Courrier de Mme MONNET Anne Marie

Informations diverses

**Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2025**

Le procès-verbal est adopté sans remarque par 9 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention A MICHAMBLÉ, (absente pour le conseil du 20/01/25)

**Délégations au maire**

Le logement de la mairie a été attribué à Monsieur Rio.

## 1 – Approbation Comptes financiers uniques

### - Budget principal

Le maire ne prend part au débat et quitte la salle.

I HEURTIER présente les comptes du CFU du budget principal tels que présentés ci-dessous :

<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire total	222 518,60	429 256,00	651 71674.60
	Recettes réalisées (1)	95 344,63	464 246,53	559 591.16.
	Restes à réaliser	5 333,60	0,00	5 333 .60
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	292 343,73	602 666,30	895 010.03
	Dépenses réalisées (1)	203 934,05	444 396,92	648 330.97
	Restes à réaliser	10 949.52	0,00	10 974.52
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-108 589.42	19 849,61	-88 739.81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	69 825,13	173 410,30	243 235.43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-38 764,29	193 259,91	145 495.62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-5 640,92	0,00	-5 640.92
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-44 405,21	193 259,91	148 854.70

Ayant entendu l'exposé de la 1<sup>ère</sup> adjointe et après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité (dont 1 pouvoir), le conseil municipal décide approuve le CFU du budget Principal.

### - Budget assainissement

I HEURTIER présente les comptes du CFU du budget Assainissement tels que présentés ci-dessous :

<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire total	1 354 181.26	<b>219 603,80</b>	1 573 785.06
	Recettes réalisées (1)	161 676.91	<b>22 070,29</b>	183 747.20
	Restes à réaliser	259 091.28	0.00	259 091.28
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1399 25 090.5371.79	<b>227 477,78</b>	1 626 749.57
	Dépenses réalisées (1)	217 261.68	<b>8 398,79</b>	225 660.47
	Restes à réaliser	925 547.00	0 .00	925 547.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-55 584.77	<b>13 671,50</b>	-41 913.27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	45 090.53	<b>7 873,98</b>	52 964.51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-10 494.24	<b>21 545,48</b>	11 051.24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-666 455.72.	0.00	-666 455.24
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-666 949.96	<b>21 545,48</b>	-655 404.48

Ayant entendu l'exposé de la 1<sup>ère</sup> adjointe et après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité (dont 1 pouvoir), le conseil municipal décide approuve le CFU du budget Assainissement.

- Budget photovoltaïque

I HEURTIER présente les comptes du CFU du budget Photovoltaïque tels que présentés ci-dessous :

<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire total	<b>26 437,00</b>	19 560.00	45 997.00
	Recettes réalisées (1)	21 283,00	18 264.65	39 547.65
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	32 870 ?26	33 134.45	66 004.71
	Dépenses réalisées (1)	22 177.79	27 294.66	49 472.45
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-894.79	-9 030.01	-9 924.80
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	6 433.26	13 574.45	20 007.71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	5 538.47	4 544.44	10 082.91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	5 538.47	4 544.44	10 082.91

Ayant entendu l'exposé de la 1<sup>ère</sup> adjointe et après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité (dont 1 pouvoir), le conseil municipal décide approuve le CFU du budget Photovoltaïque.

## 2 – Affectation des résultats

- Budget principal

Suite à l'approbation du CFU du budget principal et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	69 825,13 €		- 108 589,42 €	10 974,52 € 5 333,60 €	- 5 640,92 €	- 44 405,21 €
FONCT	173 410,30 €	- €	19 849,61 €			193 259,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, monsieur le maire propose les affectations de résultat suivants :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	<b>193 259,91 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	44 405,21 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	148 854,70 €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>44 405,21 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ayant entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité (dont 1 pouvoir), le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme proposé.

- Budget assainissement

Suite à l'approbation du CFU du budget assainissement et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	45 090,53 €		- 55 584,77 €	925 547,00 € 259 091,28 €	- 666 455,72 €	- 676 949,96 €
FONCT	7 873,98 €	- €	13 671,50 €			21 545,48 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, monsieur le maire propose les affectations de résultat suivants :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	<b>21 545,48 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	21 545,48 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>21 545,48 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ayant entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité (dont 1 pouvoir), le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme proposé.

Ayant entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité (dont 1 pouvoir), le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme proposé.

- Budget photovoltaïque

Suite à l'approbation du CFU du budget photovoltaïque et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	6 433,26 €		- 894,79 €	D R	- €	5 538,47 €
FONCT	13 574,45 €	- €	9 030,01 €			4 544,44 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, monsieur le maire propose les affectations de résultat suivants :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	<b>4 544,44 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 544,44 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ayant entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité (dont 1 pouvoir), le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme proposé.

### 3 – ADS

- Convention de mise à disposition d'agents et Avenant pour mission de contrôles

J GRENARD et I Heurtier présentent la proposition de mission de contrôle faite par la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude. Celle-ci a pour but d'assister les maires dans l'exercice de leur pouvoir de police en matière d'urbanisme (contrôle de la bonne réalisation suite à autorisation, contrôle des constructions ou travaux sans autorisation). La convention prévoit que les agents (qui seront assermentés) interviendront à la demande du maire et que ces interventions n'engendreront pas de coût supplémentaire pour la commune.

JM HENROTTE s'interroge sur le fait de savoir si un jour ce service de contrôle ne sera pas payant (tel que les contrôles de conformité des ANC)

JGRENARD précise que cela a un but d'équité car des gens qui font les démarches correctement et respectent les règlements alors que d'autres ne le font pas et ne respectent pas la règle.

Après délibération, le conseil : par 8 voix pour dont 1 pouvoir, 1 abstention (CPC) et 1 voix contre (PL)

- Accepte l'avenant à la convention de mutualisation pour mission de contrôle
- Accepte la convention de mise à disposition d'agents pour la mission de contrôle
- Autorise le maire à signer les conventions et les documents nécessaires à la mise en place de la mission de contrôle

#### 4 – ONF : devis travaux parcellaire 2025

L'ONF a transmis le devis de travaux de maintenance pour les forêts de la commune, pour un montant de 3936,06 € TTC.

A MICHAMBLÉ rappelle qu'un groupe de personnes (habitants et élus) se chargent d'effectuer les travaux de parcellaires depuis 2 ans.

Le groupe constitué accepte de continuer. Il est donc proposé de ne pas donner suite à ce devis, d'autant plus que dans celui-ci, il y a 2 parcelles sur les 3 qui ont déjà été faites par les bénévoles. Il convient de préciser que les travaux sont faits selon les prescriptions de l'ONF.

Après débat, le conseil décide, à l'unanimité (dont 1 pouvoir) de ne pas donner suite à ce devis.

#### 5 – Assainissement

- Evolution de la redevance et taxe

Point ajourné, la commission n'a pas pu se tenir et n'a pas de propositions à faire.

- Autorisation de signature des conventions de tréfonds

J DIONNET rappelle que pour l'installation de certaines boîtes de raccordement en limite de propriété, il peut être nécessaire dans certains cas de passer par la propriété de particuliers. Ceci se fait, à chaque fois avec l'accord des propriétaires. Dans ce cas, il convient de signer une convention de tréfonds entre la commune et le propriétaire du terrain.

Après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité (dont 1 pouvoir), le conseil municipal décide :

- D'autoriser le maire ou un adjoint en cas d'empêchement du maire à signer les conventions de tréfonds nécessaires dans le cadre de la réalisation des travaux d'assainissement.

#### 6 – Salle paroissiale : modalités utilisation et tarifs

Benôit COLLIN fait le point sur ce dossier : les travaux ont bien avancé ; elle est classée en ERP 5<sup>ème</sup> catégorie (accueil 70 personnes maximum). Les travaux d'accessibilité restent à faire. Les normes incendie sont couvertes, l'électricité est terminée. La réhabilitation déco/peinture est presque terminée, réalisée par des bénévoles.

C'est une propriété communale, gérée par la commune.

Elle pourrait ouvrir mais seulement certaines dispositions, en 2 temps :

D'abord, une étape minimale : aux associations communales et activités du Comité des Fêtes ou association sous l'égide du Comité des Fêtes, ou activité communale ponctuelle mais pas forcément associative (expl organisation d'un atelier de musiciens organisés pour jouer ensemble, pas de spectateurs,)

A MICHAMBLÉ rappelle les dispositions des baux commerciaux en rappelant que la commune est souveraine dans la gestion des biens de la commune. La salle paroissiale ne rentre pas dans le domaine de baux commerciaux. Tout ce qui est communal est régi par le CGCT qui prévoit de prêter des salles à des associations, des partis politiques ou des syndicats mais elle peut aussi mettre à disposition les locaux à des particuliers pour des activités .

C PERRIER CORNET interroge B COLLIN pour savoir si la commission a quantifié le temps qui sera utilisé par les associations qui occupent une salle maintenant ? B COLLIN : peu

Il est précisé que le principe sera basé sur un calendrier, une inscription, un responsable S DIONNET ajoute de ne pas oublier l'attestation d'assurance

J GRENARD souhaite qu'une rampe, même provisoire soit mise en place avant l'ouverture.

B COLLIN annonce que le Comité des Fêtes propose d'investir dans 30 chaises, 3 tables et la peinture du sol. Les conseillers les remercient.

Un règlement intérieur et une convention seront établis.

La proposition est que le coût soit calqué sur le fonctionnement de la salle de justice, tarif à la ½ journée 6 € , à la journée 10 € et forfait annuel 150 € .,

La question de la tarification différenciée entre associations et activité réalisée à but lucratif se pose.

J DIONNET et JM HENROTTE : tarification unique, au départ, glissement des activités de la salle de justice dans les mêmes conditions

En conclusion il est proposé tarif unique pour les associations et les habitants qui amènent une activité culturelle aux habitants de la commune.

Le conseil donne une autorisation de principe pour les tarifs proposés dans l'attente de l'adoption d'une délibération lors d'un prochain conseil.

#### Questions diverses :

##### **- Plan communal de sauvegarde**

JM HENROTTE s'est rendu en sous-préfecture à l'occasion de l'invitation de Mme la Sous-Préfète, un travail complémentaire sera à mener pour simplifier le PCS existant et actualiser les données.

##### **- Défense Extérieur Contre l'Incendie**

J GRENARD informe qu'il faudra faire un inventaire exhaustif des poteaux incendie et réserves d'eau pour la défense incendie (certainement avec l'aide d'un bureau d'études) et le maire devra prendre un arrêté. Le SIVU n'a pas la compétence pour prendre en charge le bureau d'études.

Il y aura une demande de subvention (DETR ?) à déposer.

JM HENROTTE précise que le Syndicat des Eaux a déjà mené des études et qu'on pourra récupérer des données.

I HEURTIER demande s'il y aura possibilités de mutualiser avec d'autres communes ?

J GRENARD précise que ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du SIVU.

##### **- Dépose ligne Enedis**

JM HENROTTE fait le point sur la dépose des pylônes de la ligne Enedis et rappelle que cela aura une incidence financière importante pour le budget communal de 2026 : 46 000 € en moins. Les travaux auront lieu entre mars et avril et les propriétaires privés seront informés si nécessaire.

##### **- Point sur les commissions**

- **Voirie** : la commission a fait faire des devis en prévision de l'élaboration du budget. La priorité sera mise sur les chemins blancs.

- **Bâtiments** : salle paroissiale évoquée plus haut

Le logement 22 (bâtiment de la poste) a trouvé preneur et devrait être loué à partir du 1<sup>er</sup> mars

**Courrier de Mme MONNET Anne Marie**

Isabelle Heurtier fait lecture du courrier de Mme Monnet, sollicitant la commune pour des travaux sur un chemin en vue d'une exploitation forestière.

Prochain conseil le 28 mars 2025

**La séance est levée à 22h15**

Le Maire Jérôme GRENARD	Le secrétaire Isabelle HEURTIER

*Procès-verbal approuvé le*

<p><b>LISTE DES DÉLIBÉRATIONS</b> de la séance du Conseil Municipal du lundi 21 février 2025</p>
--

<b>Numéro</b>	<b>Libellé</b>	<b>Résumé</b>	<b>Vote</b>
2025-009	Approbation CFU Budget Principal	Le maire ne prend pas part au débat et quitte la salle	9 voix pour dont 1 pouvoir
2025-010	Approbation CFU Budget Assainissement	Le maire ne prend pas part au débat et quitte la salle	9 voix pour dont 1 pouvoir
2025-011	Approbation CFU Budget Photovoltaïque	Le maire ne prend pas part au débat et quitte la salle	9 voix pour dont 1 pouvoir
2025-012	Affectation des résultats 2024 Budget Principal	Le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat	10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-013	Affectation des résultats 2024 Budget Assainissement	Le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat	10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-014	Affectation des résultats 2024 Budget Photovoltaïque	Le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat	10 voix pour dont 1 pouvoir
2025-015	Mise en œuvre du contrôle des autorisations d'urbanisme et de l'instruction des demandes relatives à l'affichage extérieur et la publicité. Avenant à la convention de mutualisation du service communautaire	Le Conseil Municipal autorise la mise en œuvre des missions de contrôle des actes d'urbanisme par convention avec la communauté de communes	10 voix pour dont 1 pouvoir